



DOSSIER DE PRESSE

HOTEL DU DEPARTEMENT RESTAURATION DE LA TOITURE

Jeudi 8 septembre 2011

Historique

Deux dénominations, une histoire

L'élégance et les qualités architecturales de l'édifice ont souvent porté les visiteurs, comme les habitants de Guéret, à reconnaître dans le corps de logis principal l'ancienne résidence des Comtes de la Marche. En fait, cet usage du château par les Comtes de la Marche n'est absolument pas démontré, de sorte que la dénomination de "château des Comtes de la Marche" est impropre.

En fait, c'est à Antoine Allard, Seigneur des Moneyroux et Trésorier des Comtes de la Marche durant la seconde moitié du XV^e siècle, qu'on doit la construction de cet hôtel particulier formé de deux ailes distinctes. En l'occurrence, l'intitulé "Hôtel des Moneyroux" apparaît plus approprié aux proportions d'une résidence privée rendue volontairement somptueuse pour l'époque et pour la région.

De la fin du Moyen Âge à nos jours

Le corps de logis principal correspond à l'aile Sud de l'ensemble actuel et a vraisemblablement pris la place, à la fin du Moyen Âge, d'un donjon fortifié plus ancien. L'aile Ouest a été réalisée entre 1447 et 1477 par Antoine Allard. Plus raffinée que l'aile Sud, elle forme un angle droit avec la façade principale de celle-ci. Composée de deux étages élevés au-dessus d'une galerie ouvrant par trois arcs en plein cintre sur la cour principale, elle est recouverte d'une haute toiture en forme de pavillon doté d'un campanile. Un escalier sur plan carré, à volées droites, donne accès aux salles des étages. L'escalier à vis qui subsiste à l'Est de l'aile Sud correspondrait quant à lui à l'escalier d'origine du donjon primitif.

Au XVI^e siècle, une nouvelle phase de transformation du bâtiment est l'œuvre de Pierre Billon, successeur d'Antoine Allard au titre de Trésorier du Comté. Elle concerne le réaménagement de certaines salles (cheminées monumentales ornées de décors peints, embrasures de baies voûtées en berceau, etc.) ou la réalisation de travées d'inspiration Renaissance sur l'aile Sud (création d'une travée saillante se terminant par une lucarne à pignon galbé ouvragé). L'objectif de cette intervention était vraisemblablement de réaliser l'harmonie avec les parties gothiques situées à l'Ouest.

Le bâtiment restera dans les mains des héritiers de Pierre Billon jusqu'en 1568, puis il sera cédé à différents propriétaires. En 1636, il se retrouve transformé en couvent par des religieuses de la Visitation. Le séjour des sœurs visitandines faillit être néfaste aux bâtiments, tant les interventions qu'elles décidèrent d'entreprendre pour l'adapter aux besoins de la communauté en modifiaient conception et distribution. Leur installation ne leur fournissant pas les ressources escomptées, elles quittèrent la ville et finirent par vendre leur bien, en 1642, à Etienne Tournyol, conseiller du Roi. Celui-ci recevra le droit d'apposer les armes royales sur le bâtiment : on retrouve l'écu de France sur la façade Nord de l'aile Sud, au centre de l'accolade surmontant l'imposte de la fenêtre la plus haute.

L'hôtel sera divisé puis réuni à nouveau par les héritiers, jusqu'en 1892. Le département de la Creuse en devient alors propriétaire par voie d'expropriation et y installe les services de la Préfecture, l'Inspection académique et les Archives départementales.

Aucun document d'archives ne fait référence à l'histoire de la chapelle contiguë à l'aile Ouest. Dans les documents de travaux archivés, elle reçoit le plus souvent l'appellation de Chapelle Saint-Sylvain, ou des Pénitents, ces derniers ayant reçu l'affectation de ce lieu de culte par les propriétaires durant la première partie du XIX^{ème} siècle.

L'Hôtel dit des Moneyroux est le siège du Conseil Général depuis 1962. On peut aujourd'hui à bon escient le désigner par l'appellation « Hôtel du Département ».

Monument historique restauré au XX^{ème} siècle

L'édifice est inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques le 15 juin 1926. C'est le 27 octobre 1941 que certaines parties du château sont classées, dans les limites suivantes : "Les façades et toitures depuis l'escalier circulaire à l'Est, jusques et y compris la chapelle des Pénitents ainsi que les salles et cheminées de l'ancien donjon et l'escalier sur plan carré de l'aile Ouest".

Les premiers travaux de restauration connus sont réalisés à partir de 1943 par Jean Creuzot, Architecte en Chef des Monuments historiques (ACMH). Ils concernent la restauration des maçonneries et des menuiseries des façades orientées vers la cour principale, ainsi que de l'escalier sur plan carré de l'aile Ouest. Dans cette dernière partie, un tassement des maçonneries ayant été remarqué, les fondations sont consolidées. Une longrine en béton armé aurait alors été réalisée sous le mur d'échiffre.

En 1949, une seconde phase de travaux est entreprise : on procède à la restauration de la couverture en bardeaux de châtaignier de la tourelle pentagonale située à l'intersection des deux façades sur cour.

Le 10 mai 1957, un dossier est déposé par l'ACMH Jean Creuzot, pour la remise en état des toitures des parties classées (reprise des charpentes, remplacement ou remaniage des couvertures en tuiles plates ou en bardeaux, pose de descente d'eaux pluviales, etc.) et des peintures intérieures. La réfection des maçonneries de la Chapelle et des souches de cheminées est également prévue dans le cadre de cette opération. Les vitraux de la Chapelle sont remplacés.

Parallèlement à ces travaux de restauration, l'aile Sud est prolongée par une annexe destinée à abriter les services de la Préfecture. Aucun document ne fait référence au détail de ces travaux ni au mode de raccord avec les parties existantes classées.

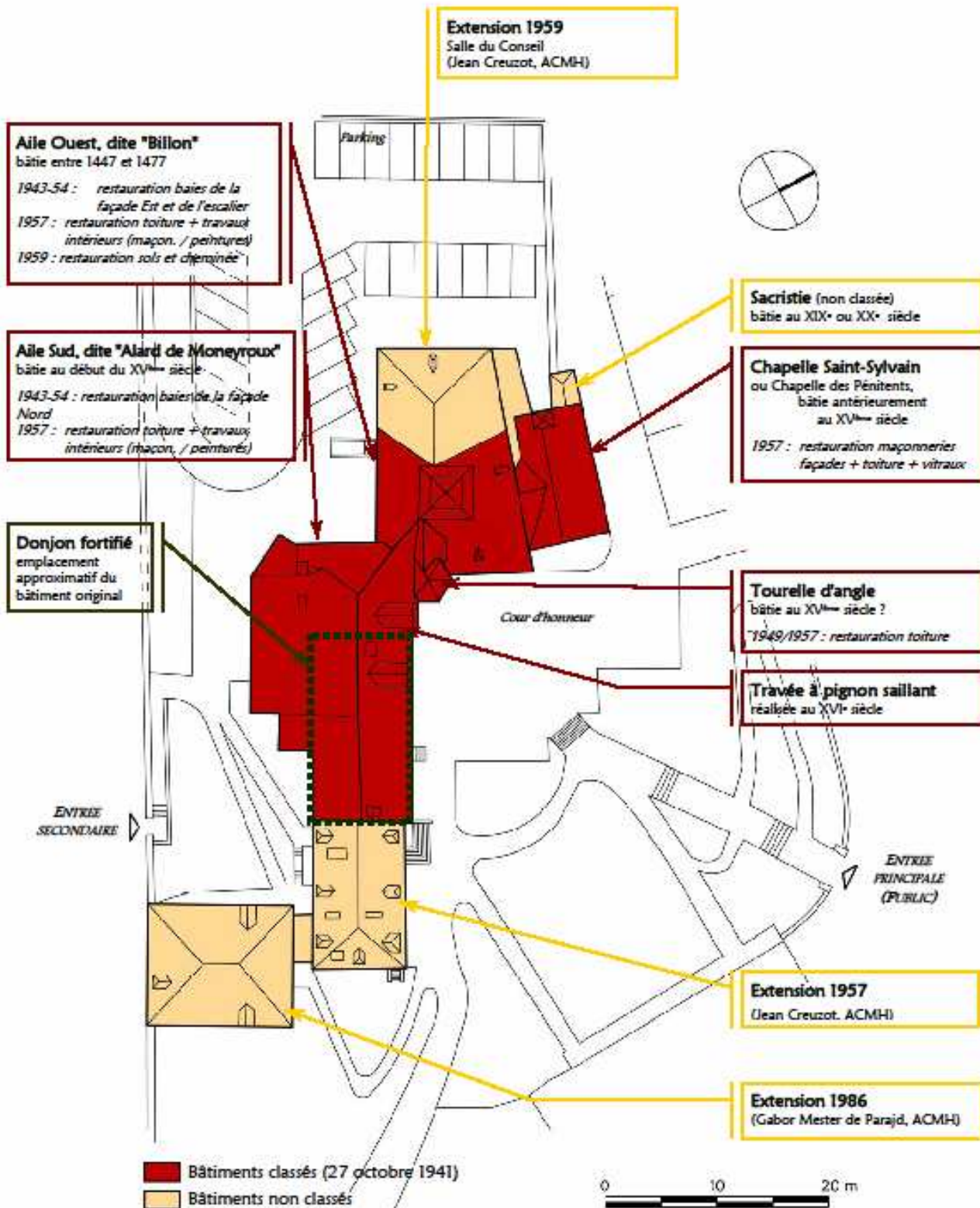
Jusqu'en 1959, les travaux de restauration se poursuivent avec, notamment, la restauration complète de l'escalier à vis de l'aile Sud et, dans la Chapelle, la mise en place de chaînages au niveau des arases et la réfection de la voûte en bardeaux de châtaignier.

Vers 1959, la grande salle du Conseil est construite à l'arrière de l'aile Ouest, selon les plans de Jean Creuzot. Elle est distribuée par l'escalier sur plan carré existant. Un autre escalier 'de service' est réalisé le long de la façade Nord de cette aile pour permettre l'accès à la Chapelle, transformée depuis en salle de réception. Ces travaux ne seront pas sans conséquence pour les parties existantes classées. Les ménagements de la structure, des charpentes, même s'ils s'intègrent parfaitement à l'ensemble, ont considérablement modifié l'ensemble de l'édifice.

A partir de 1986, enfin, l'ACMH Gabor Mester de Parajd réalise un dernier bâtiment orienté vers le Sud et la rue d'Ingres, en équerre par rapport à l'extension de 1957.

En dehors des travaux d'entretien ou d'aménagement réalisés par le SDAP de la Creuse ou par les services techniques du Conseil Général, les seuls travaux de restauration répertoriés depuis vingt cinq ans concernent la couverture des clochetons en 1996 et la reprise de l'enduit en partie inférieure de la façade Est en 1989. La charpente et la toiture des différentes ailes du bâtiment n'ont pas été touchées depuis 1959.

Comme on le voit, au cours du XX^{ème} siècle, l'organisation et l'aspect des bâtiments de l'ancien château des Comtes de la Marche se sont progressivement adaptés aux besoins de la Préfecture, puis du Conseil Général, pour en arriver à celle que nous leur connaissons aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas, dans le cadre des travaux projetés, de remettre en cause le processus de réutilisation des espaces qui continue à avoir cours mais bien de permettre aux utilisateurs de poursuivre une utilisation des lieux dans le respect du patrimoine existant.



Un chantier de 4 ans

Descriptif des travaux

L'objet de ces travaux est une réfection des toitures et en particulier des charpentes en bois du château des comtes de la Marche, la dernière opération sur ces parties du bâtiment datant de 1959.

Les couvertures en tuiles plates seront toutes déposées et triées, les tuiles gélives et dégradées seront supprimées. Les liteaux existants seront arrachés et remplacés par des liteaux de section 27 x 40 mm en chêne. Les tuiles seront remplacées partiellement (environ 50%) et panachées régulièrement avec les anciennes. Un quart des tuiles reposées seront clouées. Tous les ouvrages en plomb (solins) seront déposés et remplacés par des ouvrages en cuivre.

Toutes les charpentes seront brossées et nettoyées. Après exécution des travaux de restauration, elles recevront un traitement général au produit fongicide et insecticide.

Des passe-barres seront mis en place sur l'ensemble des toitures et des grillages « anti-volatiles » posés au bas des versants de toiture et dans toutes les ouvertures des combles non clôturées.

Les couvertures en bardeaux de châtaignier (campanile, tourelle d'angle et clocheton de la chapelle) seront nettoyées, vérifiées et remplacées ponctuellement. Par contre, les jouées de lucarnes en bardeaux seront refaites entièrement. L'ensemble sera traité au produit fongicide/biocide.

Des dispositifs de paratonnerre neufs seront placés au sommet du campanile et du clocheton et raccordés à la terre pour assurer la protection des charpentes contre la foudre.

Cette réalisation nécessite la mise en place d'un échafaudage extérieur avec parapluie depuis le sol, qui comportera des tunnels de circulation protégés pour les piétons à l'avant et à l'arrière du bâtiment, un blindage autour des portes, et des protections en façade.

Des dispositifs de protection des réseaux sous toiture seront installés ; une entreprise spécialisée pourra être sollicitée pour une éventuelle intervention d'urgence.

Planning de réalisation

Les travaux seront effectués en 3 phases :

- tranche ferme : aile Sud, durée 15 mois ;
- tranche conditionnelle 1 : aile Ouest, durée 15 mois ;
- tranche conditionnelle 2 : chapelle, durée 12 mois.

Les délais importants des travaux s'expliquent par l'importance de la surface de toiture qu'il faut restaurer et par le classement du bâtiment aux Monuments Historiques.

La pose de l'échafaudage à l'extérieur du château sera réalisée à partir du 19 septembre 2011. La durée de montage est prévue sur 2 mois et restera en place pour la durée des travaux, estimée à 13 mois pour la tranche ferme.

Incidences pour le fonctionnement sur le site

Ces travaux de réhabilitation des charpentes du château devront se faire en site occupé et la continuité des services doit être garantie.

Le parking sera fermé pour les agents à compter du 19 septembre 2011, une quinzaine de places restant accessibles pour les élus ou la direction générale sur des emplacements balisés.

Les accès piétons seront maintenus, à l'exception de certaines périodes pour la porte d'accès rue Ingres.

Des coupures électriques auront lieu, selon une programmation liée à l'avancement du chantier ; elles seront précisées durant les réunions de chantier en fonction de l'avancement et de la difficulté d'intervention des entreprises.

L'accès au chantier est interdit aux personnes non autorisées. Une signalisation et un balisage seront mis en place par les entreprises, qu'il conviendra de respecter.

Des informations, avec des explications sur ce chantier qui va s'inscrire dans la durée est prévoir à destination du public. Ils seront donnés en cours de chantier en lien avec Gilles Lange et avec le document plus détaillé et annexés à la présente note « rappel historique et descriptif de l'édifice, Descriptif des travaux ainsi qu'un rapport photographique.

Financement de l'opération

Le montant total de cette opération de travaux s'élève à 1.198.126,13 € TTC, dont le détail récapitulatif est fourni en annexe.

